



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 22 octobre 2023 (Election du Conseil national)

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Bâle-Ville	18	9'861	9'879	2'359	23.88%	1'444	14.62%	61.21%
Saint-Gall	39'598	10'889	50'487	19'821	39.26%	2'495	4.94%	12.59%
Thurgovie	-	4'953	4'953	956	19.30%	541	10.92%	56.59%
Total	39'616	25'703	65'319	23'136	35.42%	4'480	6.86%	19.36 %

Exemple de lecture : Dans le canton de Saint-Gall, 39'598 électeurs résidant en Suisse et 10'889 résidant à l'étranger, soit un total de 50'487 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 19'821 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 39.26 %. De ces 19'821 électrices et électeurs ayant voté, 2'495 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 12.59 %. Des 50'299 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Saint-Gall, 4.94 % l'ont fait.